



Financer son projet

de rénovation énergétique en copropriété

OBJECTIFS

- Être capable de monter un plan de financement du projet et d'estimer le budget.
- Connaître les ressources et les aides mobilisables pour financer le projet.
- Découvrir d'autres moyens de financer les travaux : la surélévation.

PROGRAMME

Le plan de financement du projet et l'estimation du budget

- Le plan pluriannuel de rénovation énergétique.
- Etat des lieux des travaux à engager.
- Détermination du budget.
- Etablissement d'un fonds de travaux et rappel sur les appels de fonds.

Les ressources et les aides mobilisables

- Les aides financières au profit des syndicats :
 - TVA à 5.5 %.
 - ANAH copropriétés fragiles.
 - CEE.
 - Collectivités territoriales.
- Les aides financières au profit des copropriétaires occupants et bailleurs :
 - Exonération taxe foncière.
 - Action logement.
 - ANAH individuelles.
 - Collectivités territoriales.
- Les aides financières au profit des occupants :
 - Chèque Energie.
 - CITE.
 - Collectivités territoriales.
- Les aides financières au profit des bailleurs :
 - Imputation charges et déficit foncier.
 - 3ème ligne de quittance.
 - Collectivités territoriales.
- Les prêts au profit du syndicat :
 - Prêts collectifs.
 - Eco Prêt à taux zéro.
 - Prêts des collectivités territoriales.

PUBLIC CONCERNÉ

- Membres de Conseils Syndicaux
- Copropriétaires

DURÉE

- ½ jour

EFFECTIF

- Minimum : 5 stagiaires
- Maximum : 15 stagiaires

MODALITÉS

PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel. Pédagogie interactive et expositive : supports de cours diffusés sur vidéo projecteur

ÉQUIPEMENT REQUIS

- Aucun

PRÉREQUIS

- Aucun

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM final de validation des acquis en fin de formation

En tant que copropriétaire, vous avez le pouvoir d'agir pour la rénovation énergétique.

Découvrez tous les bénéfices, rejoignez le mouvement des Copros Vertes et devenez un acteur du changement.

Rendez-vous sur : coprosvertes.fr



Financer son projet

de rénovation énergétique en copropriété

PROGRAMME (suite)

- Les prêts individuels au profit des copropriétaires occupants et bailleurs :
 - *Eco Prêt à taux zéro individuel.*
 - *Action logement.*
 - *CAF.*
 - *Prêts des collectivités territoriales.*
- Les prêts plus couramment dédiés à l'habitat :
 - *Le prêt d'épargne logement.*
 - *Le prêt d'accession sociale (PAS).*
 - *Le prêt pour l'amélioration de l'habitat.*
- Les Logiciels de simulation du montant des aides.
- La surélévation : un moyen de financer les travaux.

PUBLIC CONCERNÉ

- Membres de Conseils Syndicaux
- Copropriétaires

DURÉE

- ½ jour

EFFECTIF

- Minimum : 5 stagiaires
- Maximum : 15 stagiaires

MODALITÉS

PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel. Pédagogie interactive et expositive : supports de cours diffusés sur vidéo projecteur

ÉQUIPEMENT REQUIS

- Aucun

PRÉREQUIS

- Aucun

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM final de validation des acquis en fin de formation

En tant que copropriétaire, vous avez le pouvoir d'agir pour la rénovation énergétique.

Découvrez tous les bénéfices, rejoignez le mouvement des Copros Vertes et devenez un acteur du changement.

Rendez-vous sur : coprosvertes.fr